

PV du Conseil d'école du 13/06/24

Personnes présentes : Mmes BACALU, AZOMBO, BRUNET, CLEMENT-GONZALES, FERNANDEZ, GUILLERMO, KOUYOUMDJIAN, LAFOND, PETIT, POSTY, ROUCHON, URBANEK, Ms DIORO et JULLIAN. Mme MAUGEAIS.
Parents : Mmes AUBOUY-HAIDARI, BOCHRA, DIALLO, GAIE, GRONDIN, GUILLAUMIN, PEDRAZA, SOW, VAISSIERE, ZOCLY
Maire adjointe : Mme SANSY. Absentes excusées : Mme RENARD et Mme PERONNY.

1° Effectif prévisionnel 2024-2025.

Ouverture d'une 9^{ème} classe en élémentaire. Total de 16 classes avec les 7 classes en maternelle.

Maternelle : PS 59/MS 60/GS 50= **169** = 24,1 de moyenne

Elémentaire : CP 62/CE1 50/CE2 42/CM1 45/CM1 39= **238** = 26,4 de moyenne : TOTAL = **407**

2° Points mairie :

Organisation mutualisation de la salle de réunion-activités suite à l'ouverture de la 9^{ème} classe.

L'école expose les problèmes liés à la mutualisation de la salle de réunion avec le périscolaire (confidentialité d'informations notées au tableau, aménagement du mobilier pour les réunions hebdomadaires et mensuelles) et aimerait que cette salle soit aménagée en U pour les réunions, que le CML puisse réorganiser les lieux avec les enfants le mercredi matin ; cela éviterait de perdre du temps et de l'énergie à installer puis à désinstaller la salle ; une partie du tableau sera également nécessaire pour les besoins du service.

En septembre le Nouveau Souffle déménage dans l'ancienne école.

La FCPE pose des questions à Mme Sansy sur la sectorisation et les dérogations et demande si l'augmentation des effectifs est liée à cela ? La maire adjointe explique que la sectorisation est une affaire subtile qui se joue sur toutes les écoles. Antony ne connaît pas de baisse de natalité. Une redéfinition de secteur a eu lieu avec la construction de la nouvelle école Jean Zay. Les dérogations sont accordées au compte-goutte, en cas de grande difficulté de santé ou familiale. La directrice évoque une baisse de mixité alors que le redécoupage de 2021 sur le secteur J Ferry-Dunoyer avait permis une nouvelle mixité.

Point sur les travaux et les aménagements :

Le store intérieur de la classe 2 n'est pas encore raccordé électriquement ; le store intérieur de la classe 16 doit prochainement être remplacé ; la pose du store en bibliothèque maternelle est prévue pour la fin juin ; la pose d'un store intérieur en salle de réunion-activités nécessite des travaux de raccourcissement du faux plafond. La procédure en cours pour le remplacement des stores extérieurs avance ; la mairie a bon espoir pour 2025. Les malles de jardin et les pas japonais vont être installés la semaine prochaine. La pose de films anti UV sur les fenêtres n'est pas envisagée ; la demande d'une arrivée d'eau dans la cour élémentaire est notée et sera réétudiée. Une nouvelle expertise pour les fenêtres qui n'ouvrent pas aura lieu début juillet.

Un ménage plus régulier est souhaité dans les escaliers, le parking et le patio. Mme Sansy invite l'école à contacter la voirie et les services en lien avec la société de ménage. L'école demande à nouveau l'aménagement du patio avec des plantes adaptées à ce lieu ; Mme Sansy est favorable à cette idée.

Absences d'Atsems : L'école réitère son souhait de faire remplacer les Atsems en cas d'absence ; ce problème engendre une fatigue supplémentaire des Atsems présentes et impacte l'emploi du temps des enseignants qui doivent parfois réduire ou décaler voire annuler les actions pédagogiques prévues. Mme Sansy explique que la ville ne peut rien faire lorsque plusieurs Atsems sont absentes en même temps dans plusieurs écoles. La FCPE pose la question du type de contrat prévu pour ce personnel. L'absence

d'une Atsem chaque mardi matin (pour donner des soins à son enfant) est portée à la connaissance du conseil d'école.

3° Communication pédagogique

-Interventions du Rased :

Leurs missions de fonctionnement sont données par Madame l'Inspectrice. Les niveaux d'intervention vont de la MS au CE2. La psychologue scolaire qui peut voir les élèves de tous niveaux. Les suivis et accompagnement sont en augmentation : L'enseignant G (aide rééducative) a aidé 20 élèves, l'enseignante E (aide pédagogique) en a aidé 35 et la psychologue scolaire a vu 40 élèves et leur famille.

- Équipes éducatives

L'EE est une instance destinée à mettre en commun une problématique autour d'un élève (efficience, assiduité, comportement) et à arrêter des actions, des aides ou des demandes d'aides extérieures, dans le but d'améliorer la situation de cet élève. Elle est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative de l'élève. Elle comprend la directrice, l'enseignant, les parents, la psychologue scolaire, les enseignants spécialisés, éventuellement le médecin de l'éducation nationale ou l'infirmière scolaire. Elle est réunie par la directrice chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige. La présence des parents est indispensable au bon déroulement du dialogue. Les regards croisés sont une aide nécessaire pour débloquer une situation. A partir des conclusions émises, l'EE prendra des décisions (aide ou bilan extérieur, suivi par le RASED...)

Cette année : 12 EE ont eu lieu. 2 sont en attente. Ce nombre est également en augmentation.

La FCPE demande quelles autres aides existent pour les élèves en difficulté : Les APC et le SRAN sont des temps de travail en petits groupes dispensés par un enseignant. Le PPRE et le PAP sont la contractualisation d'une différenciation et d'une aide plus individualisée lorsqu'une difficulté passagère ou durable est mise au jour lors d'une Equipe Educative, par exemple.

- ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives).

Absent depuis avril, il est possible qu'il revienne en septembre 2024. Chaque enseignant assure donc individuellement son temps de sport.

-Informatique et numérique

Mairie : L'investissement en ENI prévu en 2022 en élémentaire est reporté. Il y a 2 TNI qui fonctionnent bien et 4 écrans dynamiques qui fonctionnent avec des pannes fréquentes et des fonctionnalités moins intéressantes que le TNI.

Education nationale : Des enseignants estiment que l'outil Beneylu est chronophage. La directrice rappelle que la communication des devoirs numérisés est facultative et à l'initiative de chacun. Les échanges avec les enseignants par mails ou blog de classe ne doivent pas attendre de réponse immédiate. Le droit à la déconnexion concerne aussi l'Éducation Nationale. Les enseignants ne peuvent pas prendre connaissance des messages numériques en journée ; le cahier de correspondance reste un bon moyen de communiquer.

4° Vie quotidienne à l'école

-Situations sensibles en cours de traitement et conflits.

Des conflits ont lieu dans la cour sur des temps scolaires comme périscolaire (le midi). La directrice n'est pas responsable du temps périscolaire même si elle s'assure que tout fonctionne correctement. En cas

de conflits non solubles, le POLE ESAP est sollicité par les directeurs et peut alors intervenir dans les écoles. La méthode de la préoccupation partagée cherche s'il s'agit de harcèlement ou de disputes, puis un dialogue est établi pour faire prendre conscience aux harceleurs et aux témoins de leur geste et pour tenter de développer de l'empathie. Le POLE ESAP est constitué de personnels de l'EN formés (directeurs, psychologues...) Actuellement, 2 directeurs interviennent dans l'école ; ils écoutent des élèves, font ensuite un CR et en rendent compte à l'IEN et au référent du pole ESAP (le CPC) afin d'apporter une réponse aux familles concernées.

-Retour sur les projets de l'école et des classes.

L'école a mené cette année un projet collectif de la PS au CM2 « JO'Zartistiques » finalisé lors de la fête du 25 mai, qui a été une réussite pour tous ; grande satisfaction des familles, objectifs atteints pour l'équipe enseignante. Un mini film de la chorégraphie finale a été réalisé et mis à la disposition des familles qui ont remercié l'école pour ce « beau projet ».

Chaque classe a fait une « sortie de fin d'année », avec une thématique sportive, artistique ou scientifique : Ferme du Petit brin de paille pour les PS. Musée du Macval pour les MS. Accrobranche pour les GS, CP, CE1, CE2, CP/CM2. Musée des Arts et Métiers pour le CP/CE2 et CE1/CM1. Espace Rambouillet pour les CM1 et CM2.

-Livrets scolaires (élémentaire et maternelle).

Les LSU seront accessibles numériquement le 26 juin. Le bilan des acquis de GS sera à signer et à rendre aux enseignants de GS pour le 1^{er} juillet. En maternelle, le livret de compétences et de réussite sera donné prochainement. Les enseignants proposeront un RDV aux familles ; les parents qui souhaitent rencontrer l'enseignant pourront s'inscrire aux RDV proposés.

-Coopératives scolaires.

Les comptes de l'année seront clos le 1^{er} juillet, ils seront vérifiés par 2 parents. Il restera environ 3800 € en élémentaire et 300 € en maternelle.

5° Bilan de l'année de la FCPE.

La FCPE remercie l'équipe enseignante pour tout ce qui est fait à l'école et dans les classes avec un petit cadeau pour chaque structure (Atsems inclus). La directrice remercie aussi les parents pour leurs actions tout au long de l'année et spécifiquement lors de la préparation de la fête de l'école.

6° Cahier d'émargement à l'entrée de l'école.

Suite au constat inquiétant de la directrice concernant les allers et venues dans l'école, et pour la sécurité des personnes, un cahier d'émargement sera remis en place le 1^{er} septembre 2024. La directrice a demandé à la mairie de rendre cet émargement obligatoire afin de ne pas avoir à le réclamer et pour éviter d'essuyer des refus.

7° Les écrans et ses impacts

Actions à envisager en 2024-25. La directrice souhaiterait mener une réflexion partagée avec la mairie sur l'impact des écrans (jeux, vocabulaire, références culturelles, fatigue oculaire et intellectuelle, cerveau, corps et santé). L'intervention d'un conférencier pour sensibiliser les enfants à la surexposition des écrans nécessite un budget conséquent et l'aide de la mairie.

La FCPE fait alors part d'une rumeur (un couteau ensanglanté dans les toilettes de l'école) qui terrifie des enfants. Cela fait suite à un film d'horreur vu et raconté. La directrice passera dans les classes dès le 19/06 pour rassurer les enfants et décourager ceux qui auraient l'idée de poursuivre dans cette voie.

8° Organisation de la rentrée scolaire 2024

En maternelle, la rentrée des PS se fera sur 2 jours. Tous les parents de maternelle accompagneront leur enfant devant leur classe du 2 au 6/09. En CP, le 1^{er} jour, les parents accompagneront leur enfant devant leur classe à 8h45.

Une modification du règlement intérieur avec un avenant qui sera collé dans les cahiers de correspondance prendra effet le 2/09 ; cet avenant vise à interdire les sorties d'élèves pendant le temps scolaire hors soins réguliers et maladies. Il sera ensuite ajouté au règlement intérieur 2024-2025.

PS : Le CE remercie particulièrement Mme SANSY pour sa présence et ses réponses aux questions posées.

Présidente de séance : Mme BACALU. Secrétaire de séance : Mme PETIT